

Organisme notifié n° 0071
Notified body
DDC/22/F070327-D2-1

CERTIFICAT D'APPROBATION CE DE TYPE

CERTIFICATE OF EC TYPE APPROVAL

N° F-05-A-1800 du 10 novembre 2005

Instrument de pesage à fonctionnement non automatique

Non-automatic weighing instrument

type AAZ-xyyy

- Délivré par** : **Laboratoire National de métrologie et d'Essais,**
issued by 1, rue Gaston Boissier - 75724 PARIS Cedex 15 (FRANCE)
- En application** : du décret n° 91-330 du 27 mars 1991 modifié, et de l'arrêté du 22 juin 1992 modifié, transposant dans le droit
in accordance with français la directive 90/384/CEE du 20 juin 1990 modifiée par la directive 93/68/CEE du 22 juillet 1993. *The decree n° 91-330 dated 27 march 1991 modified and the order dated 22 june 1992 modified, transposing in the French law the council directive 90/384/EEC of 20 june 1990 modified by the council directive 93/68/EEC of 22 july 1993.*
- Délivré à** : **Société AàZ Pesage**, ZI Paris Nord II - 283, avenue du Bois de la Pie – BP 50334
issued to 95941 ROISSY CDG Cedex (FRANCE).
- Concernant** : un instrument de pesage à fonctionnement non automatique, électronique, à équilibre automatique, à
in respect of indication numérique, avec ou sans leviers, à une étendue de pesage, mono-échelle ou bi-échelons, avec ou sans voies de sommation, non destiné à la vente directe au public.
A non automatic weighing instrument, electronic, self-indicating, with or without lever system, one or two weighing range, one scale interval, not intended for direct sales to the public.
- Caractéristiques** : Classe de précision *Accuracy class* : III ou IIII
characteristics
- Portée maximale *Maximum capacity (Max)* : Max (compatible avec les modules utilisés).
Echelon *Verification scale interval (e)* : $e \geq 0,5$ g (pour $n \leq 3000$ mono échelon)
: $e_i \geq 0,5$ g (pour $n \leq 3000$ bi-échelons avec deux étendues de pesage partielles maximum 2×3000)
- Nombre d'échelons : $n \leq 3000$ (une seule étendue avec cellule de pesée à
Number of verification scale intervals (n) sortie analogique)
: $n \leq 1000$ en classe IIII
- Température de fonctionnement : -10 °C/ $+40$ °C
Working temperature
- Valable jusqu'au** : **9 novembre 2015.**
valid until

Les principales caractéristiques et conditions d'approbation figurent dans l'annexe ci-jointe qui fait partie intégrante du certificat d'approbation et comprend 4 pages. Tous les plans, schémas et notices sont déposés au Laboratoire National de métrologie et d'Essais sous la référence de dossier DDC/22/ F070327-D2-1.

The principal characteristics, approval conditions are set out in the appendix hereto, which forms part of the approval documents and consists of 4 pages. All the plans, schematic diagrams and documentation are recorded under reference file DDC/22/ F070327-D2-1.

Pour le Directeur Général
On behalf of the General Director

Laurence DAGALLIER
Directrice Certification et Développement
Business Development and certification Director

Laboratoire national de métrologie et d'essais

Établissement public à caractère industriel et commercial • Siège social : 1, rue Gaston Boissier - 75724 Paris Cedex 15 • Tél. : 01 40 43 37 00
Fax : 01 40 43 37 37 • E-mail : info@lne.fr • Internet : www.lne.fr • Siret : 313 320 244 00012 • NAF : 743 B • TVA : FR 92 313 320 244
Barclays Paris Centrale IBAN : FR76 3058 8600 0149 7267 4010 170 BIC : BARCFRPP

Les instruments de pesage à fonctionnement non automatique AàZ Pesage, type AAZ-xyxy (où xx représente l'année de fabrication et yy l'identifiant du dispositif indicateur utilisé) sont des instruments électroniques, à équilibre automatique, à indication numérique, avec ou sans leviers, à une étendue de pesage, à une ou deux valeurs d'échelon, avec ou sans voies de sommation, destinés aux usages réglementés prévus à l'article 1^{er} du Décret n° 91-330 du 27 mars 1991 modifié, qui a transposé dans le droit français la Directive 90/384/CEE du 20 juin 1990 modifiée.

Les instruments de portée maximale inférieure ou égale à 100 kg ne sont pas destinés à la vente directe au public. Toutes les propriétés de ces instruments, qu'elles soient décrites ou non, ne doivent pas être contraires à la Norme Européenne EN 45501, qui est prise comme référentiel.

1. Description fonctionnelle

Les instruments de pesage à fonctionnement non automatique AàZ Pesage, type AAZ-xyxy sont constitués de trois modules :

A - Soit d'un dispositif indicateur pour cellule de pesée à sortie analogique, choisi parmi ceux indiqués dans le tableau suivant :

FABRICANT	TYPE	N° du certificat d'essai
ADN PESAGE	Bb	SDM n°I9402 du 9 septembre 1994
ADN PESAGE	Pix	LNE n°00-03 du 26 mai 2000
ADN PESAGE	MS 300	LNE n°05-03 du 8 juillet 2005
AIPI	PYSIS PC, APLIC PISYS, ST1-AQP ou PISYS-AQP	NMi n° TC 5405 du 26 novembre 1998
ATP	PYSIS 3000	NMi n° TC 6775 du 6 juillet 2005
MASTER-K	IDe	LNE n°01-05 du 25 juillet 2001, révisé
MASTER-K	MAGIC	LNE n°02-10 du 9 décembre 2002
AVERY BERKEL	L115, L116, L215, L216, L225, L226	NWML n° GB1007 du 28 juin 1995
AVERY BERKEL	L117, L217, L227	DELTA n° DK 0199.8IN du 4 juillet 1997
AVERY BERKEL	L126	DELTA n° DK 0199-R76-03.02 du 12 juin 2003
AVERY BERKEL	L130	NWML n° GB1093 du 30 mars 2000
SALTER WEIGH TRONIX	WI-130	DELTA n° DK 0199.14IN du 28 juillet 1997
SALTER WEIGH TRONIX	WI-127	DELTA n° DK 0199.20IN du 28 juillet 1997
AVERY WEIGH TRONIX	3265	DELTA n° DK 0199.24 du 25 février 1999
AVERY WEIGH TRONIX	Série E1005/E1010	NWML n°GB-1179 du 1 ^{er} septembre 2004, révisé
AVERY WEIGH TRONIX	Série E1065/E1070	NWML n°GB-1176 du 9 juillet 2004, révisé
AVERY WEIGH TRONIX	Série E1105/E1110	NWML n°GB-1162 du 7 avril 2004, révisé
AVERY WEIGH TRONIX	Série E1205/E1210	NWML n°GB-1170 du 13 avril 2004, révisé
AVERY BERKEL	HL122, L122, S122	NMi n° TC 6058 du 23 juillet 2002
AVERY BERKEL	HL265	DELTA n° DK 0199.41 du 8 juin 2001
SN DYONA	FORCE 1	LNE n°02-08 du 25 novembre 2002, révisé
GRUPO EPELSA	BC	NMi n° TC2219 du 24 juin 2002, révisé
EPEL INDUSTRIAL	BI	NMi n° TC 2221 du 2 avril 1998, révisé
GRUPO EPELSA	CYBER	NMi n° TC 5017 du 4 juin 2003, révisé
GRUPO EPELSA	DEXAL	NMi n° TC 5188 du 4 avril 2001, révisé
HBM	WE2108	NMi n° TC5747 du 30 juin 2000
HBM	WE2110	NMi n° TC5353 du 23 septembre 1998, révisé
SARTORIUS	TN / TNX	PTB n° D09-03.13 du 31 octobre 2003
SARTORIUS	Module terminal isi10..., isi20..., isi30... associé à	PTB n° D09-95.09 du 12 mai 2003

	Dispositif unité de traitement YCO01IS-0CE..	PTB n° D09-95.30 du 14 décembre 1998
SARTORIUS	QCT01...	PTB n° D09-99.06 du 25 mars 1995, révisé
SARTORIUS	PR1713..., PR5610 (X5), PR5710 (X6)	PTB n° D09-02.33 du 26 juillet 2004
GWT	PR1612/02	PTB n°D09-96.01 du 18 février 1998
GWT	PR1613/00, PR 1613/03	PTB n°1.13-93.186 du 19 février 1998
SCHNEIDER ELECTRIC	ISP Plus	LNE n°01-08 du 27 septembre 2001
SIPI	SE307	UCM n°99/007-B du 27 janvier 2003
SIPI	SE311	UCM n°00/001-B du 14 janvier 2000

Les caractéristiques et les différentes fonctions du dispositif indicateur utilisé sont décrites dans le certificat d'essai correspondant.



B - Un dispositif équilibreur et transducteur de charge constitué par une ou plusieurs cellules de pesée identique(s), à sortie analogique (voir plus de détails ci-après, pour l'association aux dispositifs récepteurs de charge et les conditions).

C - Un dispositif récepteur de charge avec ou sans levier, équipé de cellule(s) de pesée à sortie analogique, considéré comme classique et non critique et dont la transmission de la charge est réalisée selon l'un des montages de cellule de pesée, figurant dans le guide WELMEC 2.4 d'août 2001, dans ce cas :

Toute (toutes) cellule(s) de pesée peut (peuvent) être utilisée(s) sous couvert de ce certificat d'approbation CE de type pour les dispositifs récepteurs de charge considérés comme classiques et non critiques (cf. : guide WELMEC 2.4 d'août 2001), sous réserve que les conditions suivantes soient satisfaites :

1. Il existe, pour cette cellule de pesée, un certificat OIML de conformité (R60) ou un certificat d'essai (EN 45501) délivré par un organisme notifié responsable pour l'examen CE de type en application de la directive 90/384/CEE, modifiée.
2. Le certificat contient les types de cellules de pesée et les données sur les cellules de pesée nécessaires pour remplir la déclaration de compatibilité des modules du fabricant (WELMEC 2, révision 4, de juillet 2004 §11), ainsi que toute exigence particulière de montage. Une cellule de pesée marquée NH est autorisée seulement si les essais d'humidité selon EN 45501 ont été réalisés sur cette cellule de pesée.
3. La compatibilité des cellules de pesée et de l'indicateur est établie par le fabricant, au moyen de la fiche de compatibilité des modules figurant dans le document WELMEC 2 cité ci-dessus, lors de la vérification CE ou de la déclaration CE de conformité au type.
4. Le dispositif transmetteur de charge doit être conforme à l'un des exemples présentés dans le guide WELMEC concernant les cellules de pesée.

2. Données techniques - Caractéristiques métrologiques

- Classe de précision :  ou 
 Capacité maximale (Max) : Max (compatible avec les modules utilisés),

- Echelon (e) : $e \geq 0,5$ g (pour $n \leq 3000$ mono échelon)
: $e_i \geq 0,5$ g (pour $n \leq 3000$ bi-échelons avec deux étendues de pesage partielles maximum 2×3000)
- Nombre maximal (n) d'échelons par étendue de pesage
 - * en classe III : $n \leq 3000$ (une seule étendue avec cellule de pesée à sortie analogique) ou $n \leq 3000$ (deux étendues de pesage partielles maximum 2×3000)
 - * en classe IIII : $n \leq 1000$.

3. Conditions particulières de construction

Les instruments de pesage à fonctionnement non automatique AàZ Pesage, type AAZ-xyyy, dont le récepteur de charge est muni de leviers, peuvent être équipés, en option, d'un dispositif indicateur faisant partie d'un dispositif mesureur de charge à romaine.

Dans ce cas le fonctionnement simultané des deux dispositifs indicateurs est rendu impossible.

Les instruments de pesage à fonctionnement non automatique AàZ Pesage, type AAZ-xyyy susceptibles d'être dénivelés sont munis d'un dispositif indicateur de niveau (EN 45501 point 3.9.1.1) et d'un dispositif de mise à niveau.

4. Interfaces

Les instruments de pesage à fonctionnement non automatique AàZ Pesage, type AAZ-xyyy peuvent être connectés à tout dispositif périphérique compatible. Les interfaces sont décrites dans le certificat d'essai du dispositif indicateur.

5. Conditions particulières de vérification

Outre les dispositions prévues ci-dessus pour l'acceptation générale de(s) cellule(s) de pesée à sortie analogique dans les dispositifs récepteurs de charge classiques, la preuve de la compatibilité des cellules de pesée et de l'indicateur est également établie par le fabricant, au moyen de la fiche de compatibilité des modules figurant dans le document WELMEC 2 cité ci-dessus, lors de la vérification CE ou de la déclaration CE de conformité au type.

6. Scellement

Afin de protéger les composants qui ne peuvent être ni démontés ni réglés par l'utilisateur, une marque doit être apposée sur les scelllements prévus à cet effet : la description des dispositifs de scellement figure dans le certificat

d'essai de l'indicateur concerné. La boîte de raccordement des capteurs (le cas échéant) reçoit une marque de scellement.

Ces scellements sont constitués d'une pastille de plomb ou d'une étiquette autocollante destructible par arrachement.

La marque devant figurer sur les scellements peut être :

- soit la marque du constructeur stipulée dans un système qualité approuvé par un organisme notifié (Annexe II, point 2.3 de la directive 90/384/CEE du 20 juin 1990, modifiée, Article 4 du décret n° 91-330 du 27 mars 1991, modifié).
- soit une marque légale dans un Etat membre de l'Union Européenne ou dans tout autre Etat signataire de l'accord instituant l'Espace Economique Européen.

7. Inscriptions réglementaires

La plaque d'identification des instruments de pesage à fonctionnement non automatique AàZ Pesage, type AAZ-xyyy porte au moins les indications suivantes :

- la marque ou le nom du fabricant,
- le nom du type et le numéro de série de l'instrument,
- les caractéristiques métrologiques,
- la classe de précision,
- le numéro du présent certificat d'approbation CE de type.

Cette plaque est constituée soit d'un support permettant l'apposition d'une marque de scellement, soit d'une étiquette autocollante destructible par arrachement.

8. Remarques

Les instruments de pesage à fonctionnement non automatique AàZ Pesage, type AAZ-xyyy peuvent être commercialisés sous des appellations commerciales différentes, avec des présentations qui diffèrent exclusivement par la décoration.